

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
**INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**
—
COURBEVOIE
—

①① N° de publication :

3 099 689

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②① N° d'enregistrement national :

20 07970

⑤① Int Cl⁸ : **A 47 F 5/00** (2019.12)

⑫

CERTIFICAT D'UTILITÉ

B3

⑤④ RAYONNAGE MODULAIRE.

②② Date de dépôt : 28.07.20.

③③ Priorité : 30.07.19 ES U201931307.

④③ Date de mise à la disposition du public
de la demande : 12.02.21 Bulletin 21/06.

④⑤ Date de la mise à disposition du public du
certificat d'utilité : 06.08.21 Bulletin 21/31.

⑤⑥ Les certificats d'utilité ne font pas l'objet d'un
rapport de recherche.

⑥⑥ Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : *AR SISTEMAS, S.A. Société
étrangère régie par les lois en vigueur en Espagne —
ES.*

⑦② Inventeur(s) : CARRASCO LOPEZ José Ignacio.

⑦③ Titulaire(s) : AR SHELVING, S.A. Société régie par
les lois d'Espagne.

⑦④ Mandataire(s) : Cabinet Murgitroyd.

FR 3 099 689 - B3



Description

Titre de l'invention : RAYONNAGE MODULAIRE

Objet de l'invention

- [0001] La présente invention relève du domaine du rayonnage modulaire.
- [0002] L'objet de la présente invention est de fournir des plaques de fixation pour rayonnage modulaire qui permettent à des plateaux d'être attachés à une structure constituée de quatre barres du rayonnage modulaire.

Contexte de l'invention

- [0003] Le rayonnage modulaire existant sur le marché rencontre de sérieux problèmes de stabilité en raison de sa constitution modulaire. Les plateaux qui composent le rayonnage ont habituellement des ouvertures dans leurs coins qui leur permettent avantageusement d'être empilés pour le stockage et la distribution, mais qui augmentent l'instabilité du rayonnage une fois qu'ils ont été assemblés. Dès lors, il existe une demande pour une solution portant sur un assujettissement du rayonnage qui n'entrave pas l'assemblage habituel, mais qui le complète en augmentant la stabilité du rayonnage.

Contenu de l'invention

- [0004] La présente invention a trait au rayonnage modulaire, en particulier au rayonnage quadrangulaire soutenu sur quatre barres comprenant des jeux de trous, en particulier des jeux de quatre paires de trous. L'emplacement de ces jeux définit différentes hauteurs du rayonnage pour installer des plateaux.
- [0005] Le rayonnage comprend également un jeu de plateaux quadrangulaires, chaque plateau comprenant quatre coins et une ouverture ainsi qu'une deuxième paire de trous étant pratiquées au niveau de chaque coin. Ainsi, chaque plateau comprend quatre paires de trous dimensionnés pour coïncider avec un jeu de quatre paires de trous sur les barres du rayonnage.
- [0006] Le rayonnage comprend, pour chaque plateau du jeu de plateaux quadrangulaires, quatre plaques de fixation. Chaque plaque est constituée d'une première section formant un angle de 90 degrés avec une deuxième section. La première section et la deuxième section comprennent un premier et un deuxième trou, respectivement. Les premier et deuxième trous sont dimensionnés pour coïncider en diamètre avec une paire de trous sur un coin du plateau et avec une paire de trous sur une des barres du rayonnage.
- [0007] De plus, le rayonnage inclut des vis conçues pour visser chaque plaque audit coin du plateau et à la barre de rayonnage à travers les trous sur la plaque, la paire de trous sur le coin du plateau, et la paire de trous sur la barre. Chaque plaque de fixation couvre l'ouverture dans le coin du plateau, augmentant la stabilité du rayonnage modulaire.

Description des dessins

- [0008] – La [Fig. 1] est une vue en coupe du rayonnage selon la présente invention.
- La [Fig. 2] montre le plateau qui fait partie du rayonnage selon la présente invention.
- Les [Fig. 3A – 3B] montrent la plaque de fixation selon la présente invention.
- La [Fig. 3C) montre également la place de fixation selon la présente invention.
- La [Fig. 4] montre le rayonnage selon la présente invention.

Mode de réalisation préféré de l'invention

- [0009] La [fig.1] représente une vue A d'une coupe du rayonnage modulaire (100) selon la présente invention (qui est montré sur la [fig.4]. Cette coupe montre une barre (10) qui fait partie du rayonnage (100), un plateau (12) et une plaque de fixation (16), en plus de quelques vis (18) qui sont vissées à la plaque de fixation (16) et qui permettent à la plaque de fixation (16) d'être vissée au plateau (12) et à la barre (10) du rayonnage (100), augmentant la stabilité du rayonnage modulaire (100).
- [0010] Le jeu de plateaux (12) de même que les quatre barres (10) qui composent le rayonnage (100) peuvent être vus sur la [fig.4], qui montre également la vue A de la [fig.1]. Le rayonnage (100) est un rayonnage quadrangulaire de forme rectangulaire qui inclut quatre barres (10) munies de trous (qui ne sont pas visibles sur la figure) qui définissent les hauteurs du rayonnage (100) pour placer les plateaux (12). Comme cela peut être vu sur la [fig.4], le rayonnage (100) comprend, par exemple, 5 plateaux rectangulaires pour ce mode de réalisation préféré. Dans d'autres mode de réalisation, les plateaux peuvent être de forme carrée et le nombre de plateaux peut varier.
- [0011] La [fig.2] montre un exemple d'un plateau (12). Le plateau (12) comprend quatre coins (13) dans lesquels une ouverture (14) est pratiquée. Lesdites ouvertures (14) permettent l'empilement de deux plateaux (13) ou plus pour le stockage et le transport. En outre, chaque coin (13) comprend une paire de trous (15a, 15b) destinés à assujettir le plateau aux barres (10) du rayonnage (100).
- [0012] Les [Fig. 3A – 3C] montrent une plaque de fixation (16) selon la présente invention, chaque plaque est constituée d'une première section (16a) formant un angle de 90 degrés avec une deuxième section (16b) comme on le voit sur la [Fig. 3A]. Les première et deuxième sections (16a, 16b) comprennent un premier et un deuxième trou (17a, 17b), respectivement. Les premier et deuxième trous (17a, 17b) sont conçus pour correspondre ou coïncider en diamètre avec la paire de trous (15a, 15b) du coin (13) du plateau (12) et, en même temps, lesdites paires de trous (17a, 17b) et (15a, 15b) sont conçues pour correspondre à une paire de trous sur la barre (10).
- [0013] Ainsi, les paires de vis (18) montrées sur la [fig.1] sont conçues pour visser chaque

plaque (16) audit coin du plateau (12) et à la barre de rayonnage à travers les premier et deuxième trous de la plaque (17a, 17b), la deuxième paire de trous (15a, 15b) et la première paire de trous de la barre (10).

[0014] Le fait de visser la plaque (16) au plateau (12) et à la barre (10) du rayonnage (100) contribue à l'assujettissement desdits éléments l'un à l'autre et dès lors à l'assemblage du rayonnage modulaire (100) qui est montré sur la [fig.4]. Avantageusement, le fait de visser la plaque de fixation (16) raccorde les extrémités du coin (13) du plateau (12) couvrant l'ouverture (14). Par conséquent, la plaque augmente la stabilité du rayonnage (100).

Revendications

[Revendication 1] Rayonnage quadrangulaire (100) comprenant :

- quatre barres (10) munies de jeux de quatre premières paires de trous, dans lequel l'emplacement desdits jeux définit différentes hauteurs du rayonnage pour installer des plateaux quadrangulaires (12) ;
- un jeu de plateaux quadrangulaires (12), chaque plateau comprenant quatre coins (13) et chaque coin (13) formant une ouverture (14) et comprenant une deuxième paire de trous (15a, 15b),

le rayonnage étant caractérisé en ce qu'il comprend pour chaque plateau du jeu de plateaux quadrangulaires :

- quatre plaques (16), chaque plaque étant constituée d'une première section (16a) formant un angle de 90 degrés avec une deuxième section (16b), les première et deuxième sections comprenant un premier et un deuxième trou (17a, 17b), respectivement, les premier et deuxième trous (17a, 17b) étant dimensionnés pour coïncider en diamètre avec la deuxième paire de trous (15a, 15b) et avec une première paire de trous sur une des quatre barres (10) ; et
- une paire de vis (18) conçues pour visser chaque plaque (16) à un coin (13) du plateau et à la barre de rayonnage à travers les premier et deuxième trous (17a, 17b), la deuxième paire de trous (15a, 15b) et la première paire de trous sur une des quatre barres, et
- dans lequel la plaque (16) couvre l'ouverture (14).

[Fig. 1]

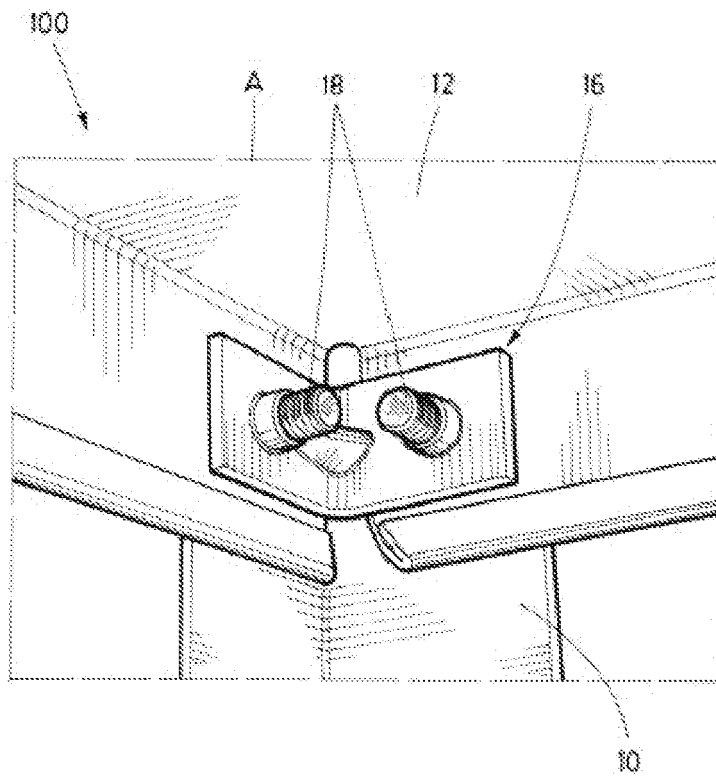


FIG. 1

[Fig. 2]

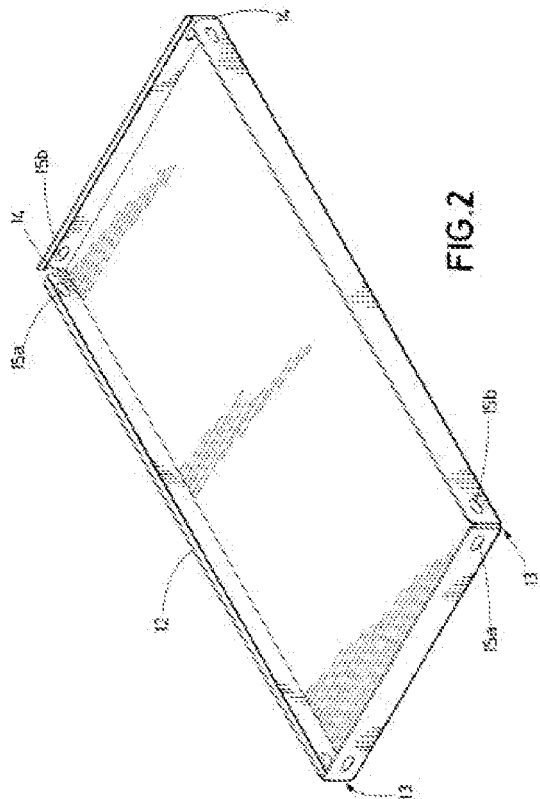
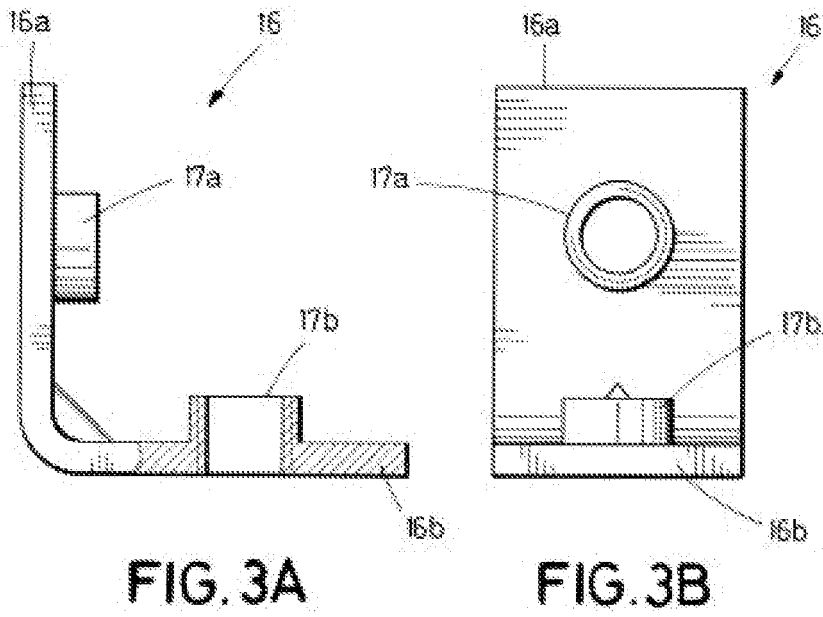
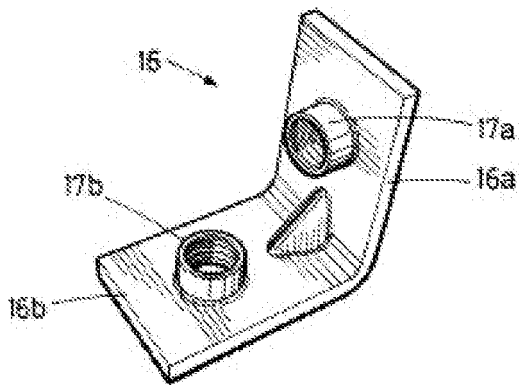


FIG. 2

[Fig. 3A-3B]



[Fig. 3C]



[Fig. 4]

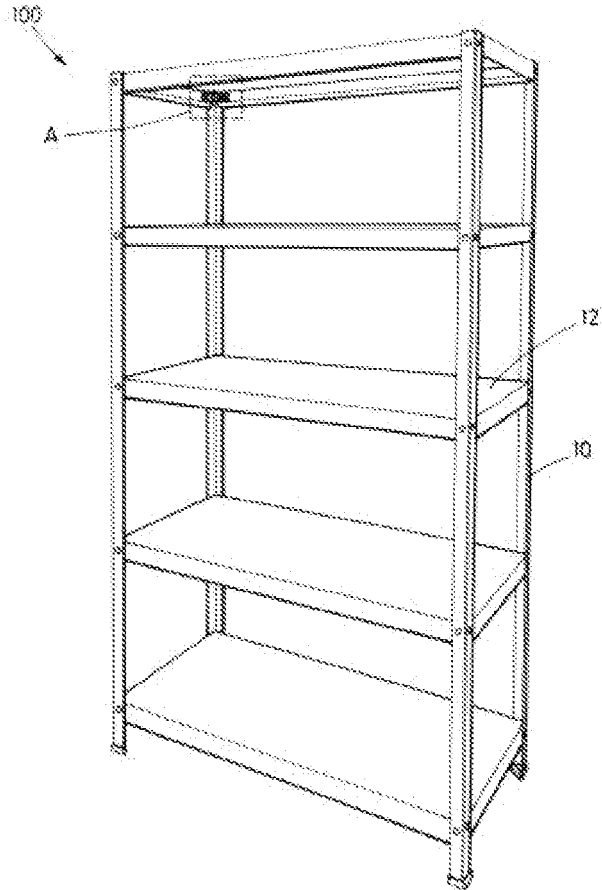


FIG.4